



## Rupture conventionnelle

-----  
Par gringerita

Bonjour,

Un accord de rupture conventionnelle est en cours avec mon entreprise, cependant mon patron veut me régler l'indemnité en 10 fois, en a-t-il le droit? Comment cela se passe vis à vis de l'indemnité chômage, carence etc?

Si cela est légal comment puis-je avoir l'assurance de bien toucher un règlement chaque mois.

Dans l'attente,

Sincères salutations.

-----  
Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur toute la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50